

(1)
(N° 92.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1887.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (1).

AMENDEMENT.

A la fin de l'article 28 :

Septième concours triennal des sociétés de secours mutuels (y compris 20,000 francs, en charge extraordinaire et temporaire), au lieu de : 10,000 francs.

LÉON D'ANDRIMONT.
JULES CARLIER.
SABATIER.
C. JAMME.
JOSEPH WARNANT.

(1) Budget, n° 104, VII (session de 1885-1886).
Budget amendé, n° 4, VII.
Rapport, n° 83.
